



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat le : 17 JAN. 2024

Avis aux exportateurs des déchets cartons

*_*_*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, la Direction Générale du Commerce porte à la connaissance des exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent d'exportation de **2500 tonnes** de déchets carton pour l'année 2024, qu'ils doivent adresser, au plus tard le **23 janvier 2024 à 16H**, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma.

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets cartons jusqu'au 31 Décembre 2024 selon le modèle **en annexe 1** ;
- Les copies des factures de vents locales visées par les producteurs locaux ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets carton, objet de la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2021-2022-2023, selon le modèle en **annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2023 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

A noter que :

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
 - manque de pièces exigées ;
 - dépôt de dossier au-delà de la date limite.
2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard **le 31 décembre 2024** ;
3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc

Tél : +212 (0)537 70 18 46

Fax : +212 (0)537 72 71 50

www.mcinet.gov.ma



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat le :

Avis aux exportateurs des déchets cartons

*_*_*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, la Direction Générale du Commerce porte à la connaissance des exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent d'exportation de **2500 tonnes** de déchets carton pour l'année 2024, qu'ils doivent adresser, au plus tard le **23 janvier 2024 à 16H**, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma.

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets cartons jusqu'au 31 Décembre 2024 selon le modèle **en annexe 1** ;
- Les copies des factures de ventes locales visées par les producteurs locaux ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets carton, objet de la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2021-2022-2023, selon le modèle en **annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2023 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

A noter que :

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
 - manque de pièces exigées ;
 - dépôt de dossier au-delà de la date limite.
2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard le **31 décembre 2024**
3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



ANNEXE 1

LA QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS CARTONS

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée

Signature et Cachet de l'exportateur



ANNEXE 2

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES

DESIGNATION DU PRODUIT :.....

NOMENCLATURE DOUANIERE :

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2021							
TOTAL 2021							
2022							
TOTAL 2022							
2023							
TOTAL 2023							

Pièces justificatives à joindre : copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ; Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 3

COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :

Fonction :

N° de tél Fixe :

N° de tél Portable :

N° de Fax :

Adresse e-mail :



Signature et Cachet de l'exportateur